

CRINON (Pierre) — Chronologie des tiestars de Pierre de Mirepoix (1309-1324), évêque de Cambrai.

Pierre de Lévis-Mirepoix était évêque de Maguelone depuis 1306 avant d'être transféré à Cambrai le 23 avril 1309. Il n'entre en jouissance de cet évêché qu'en janvier 1310. Plusieurs types monétaires sont utilisés au début de son épiscopat : d'une part le baudekin de type hennuyer, frappé au Cateau, et d'autre part le tiestar ou cambrésien frappé à Cambrai. Nous ne traitons ici que du tiestar ou cambrésien représentant, à l'avers, le buste de l'évêque mitré de face entouré de la titulature : PETRVS EPISCOPVS ; au revers : AVE MARIA GRATIA PLENA (ou variantes) et une croix pattée, cantonnée de CA/ME/RA/CV. On n'a jamais tenté de mettre en ordre chronologique ces tiestars. Lors d'une étude précédente sur les baudekins, nous avons remarqué que l'on pouvait distinguer certaines émissions grâce à des variétés de ponctuation. Ainsi la première émission de baudekins au nom de Guillaume Ier de Hainaut (1304-1337), frappée à Valenciennes, vers 1309, possède une ponctuation par trois globules entre les derniers mots de l'avers. La seconde émission frappée à Valenciennes, à partir de la fin de 1311 et en 1312, possède entre les derniers mots de l'avers une ponctuation par deux globules. À Élincourt, autre atelier proche de Cambrai, il en est de même : l'émission des environs de 1309 est à ponctuation triple et celle de

-
7. Des monnayeurs du nom d'Henri sont connus pour cinq monnaies : Bristol, Hereford, Londres, Newcastle et Oxford ; celui de Londres est le seul à avoir été actif après 1250.
 8. *Le Trésor de la Langue Française informatisé* (<http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>), s.v. maille2.

1311/1312, à ponctuation double. Le monnayage de Cambrai est aligné à cette époque sur celui du Hainaut (1).

Les textes ne permettent pas de connaître la date précise du début de fabrication du tiestar de Pierre, mais sont riches d'informations. Un document sur le cours des monnaies circulant à Tournai de 1311 à 1324, extrait du cartulaire 91 des Archives de l'État de Mons nous apprend qu'il vaut 6 deniers parisis et qu'il est aligné sur la monnaie de Valenciennes, en 1311 ou un peu avant : « ... fist on a Cambray tiestars sour le piet de Valenciennes et continua ». Il semble que le texte tournaisien confirme la prédominance des frappes de tiestars à Cambrai sur les baudekins du Cateau dont il n'est pas fait mention. Le tiestar a été très probablement frappé depuis l'installation de l'évêque au début de 1310 (2).

Une modification intervient le 2 juillet 1312 (dit souvent juin). Une nouvelle maîtrise commence et l'évêque cède la monnaie : « ... de Cambray et de Cambrézis à Jehan de Vinez, bourgeois de Valenciennes, et à Frankine de Pistoire, maître de la monnoie de Valenciennes... à savoir : gros cambrésis, chacun de la value de six deniers parisis... ». L'interférence entre les ateliers monétaires de Valenciennes et de Cambrai est évidente. On retrouve comme maître à Cambrai et dans le Cambrésis (l'atelier du Cateau était donc encore en activité) l'ancien maître à Valenciennes et à Maubeuge sous Jean II, Jehan de Vines et le nouveau maître à Valenciennes, Frankine de Pistoire. Le gros de Cambrai, le tiestar, fait sur le pied de Valenciennes, vaut six deniers parisis. L'accord est conclu pour un an (3).

Le 28 août 1312 l'évêque de Cambrai et le comte Guillaume de Hainaut précisent par une charte que leurs monnaies seront reçues réciproquement dans les deux contrées. Le Hainaut étant plus grand que le Cambrésis, l'évêque abandonne au comte la moitié des profits de la Monnaie de Cambrai (déduction faite du dixième appartenant au Chapitre), mais également la moitié des amendes et forfaitures. Cet accord finit avec la mort de l'un des contractants ou sa promotion (4).

Dans un texte du Hainaut, daté du 15 octobre 1312, la monnaie de l'évêque est citée au même titre que l'eskiellois. C'est le décri du baudekin alors remplacé par l'eskiellois. On rendra à la place des baudekins « les eskiellois ke me sires fait a Valenciennes, et le monnoie l'evesque de Cambray » (5). Le comte de Hainaut change de type monétaire au décri du baudekin et crée l'eskiellois. Pour l'évêque de Cambrai. Le type monétaire utilisé avant et après le 15 octobre de l'année 1312 est le tiestar.

À Cambrai, la date importante est le 2 juillet 1312, début de la nouvelle maîtrise et de l'accord avec le comte de Hainaut. Nous avons donc là une possibilité de *ter-*

minus pour la modification du type du tiestar. Si l'évêque a devancé le comte de Hainaut, il a pu changer le type du tiestar avant cet accord. Mais cette modification peut être parallèle à la création de l'eskiellois en Hainaut en octobre 1312. On ne connaît ni les périodes d'activité, ni les délivrances de l'atelier de Cambrai à cette époque mais la date de modification typologique pourrait correspondre à la nouvelle maîtrise de Jehan de Vines et Frankine de Pistoire.

En observant les tiestars de Pierre de Mirepoix, nous remarquons deux types principaux de ponctuation, des poids différents. Peut-on mettre en ordre ces frappes ? On sait que le tiestar est sur le pied de Valenciennes en 1311 (probablement avant, le texte n'étant pas restrictif) et que cela continua. Nous n'avons aucune indication, mais cela signifie qu'il était parallèle à la monnaie de Valenciennes de l'époque, le baudekin. On sait que la valeur d'après le document de Tournai est de 6 deniers parisis en 1311 et avant, soit 7 1/2 deniers tournois ou 1/2 gros tournois valant alors 15 deniers. Les tiestars de Pierre de Mirepoix sont de plusieurs types. Essayons de déterminer les premiers et ceux qui sont contemporains des eskiellois. Nous remarquons que pour le passage du baudekin à l'eskiellois, en Hainaut, il y eut un changement de type en octobre 1312 et pas de changement de poids par rapport au baudekin. Pour les baudekins, nous avons remarqué que les variétés de ponctuations correspondent souvent aux variétés de types et de poids. Pour le tiestar dont le poids varie, nous relevons également des moyennes différentes suivant les ponctuations.

TYPE I – Tiestar à ponctuation triple



BnF n° 611

Cette série est la première, car chronologiquement, elle est liée à celle de l'épiscopat précédent. Sous Philippe de Marigny (1306-1309), on observe en effet deux types de tiestars : un premier type sans aucune ponctuation dans la légende de l'avers, avec de petites variantes dans la mitre qui comporte cinq puis trois sautoirs en ornementation ; et un second type avec une ponctuation par trois globules à l'avers. Sous Pierre de Mirepoix, la partie frontale de la mitre reste à trois sautoirs ; le sautoir du milieu peut être remplacé par une rose, un anneau. La partie verticale centrale est ornée d'un sautoir ou d'un point et un sautoir. Les mitres sont maintenant uniformes ; et chacune des deux parties ne comprend qu'un trèfle. Le nom du prélat étant plus court que celui de son prédécesseur, PETRVS au lieu de PHILIPPVS il y a place pour une ponctuation. Au revers, la légende est plus abrégée, PLE, PL ou P au lieu de PLENA. Les lettres A et E sont onciales. On retrouve sur les beaux exemplaires des tiestars de cette série les trois points en triangle sur les joues, symbolisant le haut de la barbe. Enfin, l'aspect du métal est meilleur comme il était meilleur pour les baudekins de la première émission par rapport à la seconde. La première série, moins homogène, avec des croisettes au lieu des sautoirs et les lettres S retournées, correspond bien à un début d'émission, de même que la fin de la légende du revers : P, PL ou PLE pour *plena* n'est pas encore fixée.

1. Pour les baudekins, article à paraître : P. CRINON, *Revue Belge de Numismatique*, 2005.
2. A. D'HAENENS, « Les mutations monétaires du XIVe siècle et leur incidence sur les finances des abbayes bénédictines. Le budget de Saint-Martin de Tournai de 1331 à 1348 », dans *RBP*, 37, 1959, p. 334 ; J. DUPLESSY, « Chronologie et circulation des "baudekins à cheval" », dans *RBN*, document VIII, 1971, p. 217 et p. 193 ; J. GHYSSENS, *Choix de textes antérieurs à 1400 relatifs aux monnaies des Pays-Bas du Sud*, Louvain-la-Neuve, 1997, p. 124. Le tiestar était déjà frappé sous l'épiscopat précédent de Philippe de Marigny (1306-1309).
3. L'acte a été publié par C. ROBERT, *Numismatique de Cambrai*, Paris, 1861, pièce justificative XVIII p. 322-323 ; GHYSSENS, document 13 p. 41-42. Cet accord est valable pour une année. Robert propose la lecture juin ou juillet. Ghysens lit juillet ; nous adoptons cette lecture.
4. C. ROBERT, pièce XIX, p. 323-325. Ce texte n'est pas repris par Ghysens.
5. La charte n° 60 conservée aux Archives de la ville de Mons a été publiée par DUPLESSY, 1971, IX p. 217-218 et par GHYSSENS, document 14 p. 43-44.

Comparons les poids de ces tiestars et ceux du baudekin du Hainaut. La première émission du Baudekin frappée à Valenciennes comporte également une ponctuation triple à l'avers (entre les derniers mots). Nous avons relevé les poids de 27 baudekins pour une moyenne de 2,124 g ou 2,173 pour les 12 exemplaires les plus lourds. Pour cette première série de tiestars à la ponctuation triple, nous obtenons 2,032 g de moyenne pour 20 pièces et 2,112 g pour les 7 pièces les plus lourdes. Il existe diverses variétés :

- avec petites croisettes sur le front et entre les deux parties de la mitre,
- alternance de points et sautoirs sur le front, entre les parties de la mitre et sur le col,
- sautoirs sur le front, entre les parties de la mitre et sur le col.

TYPE II – Tiestar à ponctuation double



BnF, ex. coll. Théry 364

C'est à la seconde période, que nous plaçons les tiestars à la ponctuation double. Pour ce type on trouve les lettres L ornementées de divers signes : croissant, trois points ou trèfle etc. La fin de légende au revers est dorénavant fixée : PLE pour *plena*.

La valeur de ces tiestars, mentionnée dans le texte du 2 juillet est toujours de 6 deniers parisis. On peut donc envisager une taille similaire, qu'en est-il des poids observés ? Rappelons que la seconde émission de baudekin à Valenciennes possède en fin de légende une ponctuation double alors que pour la première émission, elle était triple (entre les derniers mots). À Élincourt, sur les baudekins antérieurs au décri d'octobre 1312, on retrouve des variétés de ponctuation similaires, deux annelets ou annelet sur globule. Une partie des tiestars de Pierre III, à la ponctuation triple, est d'un style différent quant à la forme du visage et à la chevelure.

Comparons maintenant les poids des monnaies de Valenciennes et ceux des tiestars à la ponctuation double. Pour les eskiellois des types Chalon 47 et 48 frappés après le 15 octobre 1312, nous avons relevé une moyenne de 1,9317 g pour 39 exemplaires et, pour les 13 ex. les plus lourds, 2,055 g. Pour les baudekins de la 2e émission de Valenciennes (fin 1311 et 1312), circulant avant le décri du 15 octobre 1312, nous avons relevé une moyenne de 1,971 g pour 50 exemplaires et, pour les 15 ex. les plus lourds, 2,046 g. En octobre 1312, à Valenciennes, il y eut principalement un changement de type. Il ne semble pas qu'il y ait eu un changement de poids, car le poids moyen des eskiellois est comparable à celui des baudekins, contrairement à ce que pensait J. Duplessy qui n'avait pu exploiter qu'un petit nombre d'exemplaires, il y a 35 ans.

À Cambrai, pour la seconde série de tiestars à la ponctuation double, nous relevons une moyenne de 1,963 g pour 21 pièces et, pour les 7 ex. les plus lourds, 2,018 g. Une première idée nous est venue à l'esprit : cette série semble contemporaine des eskiellois frappés à partir du 15 octobre 1312 et pourrait donc relever de la maîtrise de Jehan de Vines et Frankine Pistoire, maîtres de la monnaie de Cambrai pour une année à partir du 2 juillet 1312.

Cependant les statistiques énumérées plus haut montrent une grande analogie de

poids entre le tiestar du 2e type et le baudekin de Valenciennes du 2e type. Il nous reste donc à proposer une seconde hypothèse : cette série de tiestars semble bien antérieure à juillet 1312. En effet, elle utilise des ponctuations similaires à celles de la seconde émission de baudekins à Valenciennes et à Élincourt, frappés à partir de la fin de 1311. L'étude se poursuit afin de tenter de distinguer les frappes de la maîtrise de Jehan de Vines et Frankine Pistoire.

Il existe diverses variétés :

- ponctuation par annelet sur globule, annelet entre deux sautoirs sur le front,
- ponctuation par deux annelets, trois sautoirs sur le front,
- ponctuation par deux sautoirs, rose entre deux sautoirs sur le front.

Pour deux de ces variétés, on rencontre parfois un globule après la croisette initiale du revers ou un globule sous cette croisette.

Une grande émeute populaire eut lieu à Cambrai sous l'épiscopat de Pierre de Mirepoix. En mars 1313, éclate une révolte contre l'évêque, conduite par le prévôt. C'est une révolte suivie du pillage du château de Selles et des biens de l'évêque. Le prélat ne maîtrise la situation que vers le milieu du mois de mai. Le 23 mai il donne les pleins pouvoirs à Ferry de Piquigny chargé de régler le conflit. Une indemnité est fixée pour compenser le pillage du château de Selles pour les bourgeois qui endetta lourdement la ville (6). On est donc amené à déduire de ces faits qu'à partir de mars 1313, le château de Selles où se situait l'atelier monétaire ne fut pas en état d'activité, durant la révolte et jusqu'à la remise en état des lieux.

J. Duplessy avait, à juste titre, remarqué que le tiestar avait un poids analogue au baudekin de Guillaume 1er de Hainaut ; les textes confirment que la valeur du cambrésien est de 6 deniers parisis dès 1311 (probablement avant), jusqu'en 1312 (accord pour un an). Durant cette période le tiestar est sur le pied de Valenciennes. Nous pouvons maintenant confirmer cela par des statistiques pondérales et déterminer deux types différents qui sont parallèles aux émissions de baudekins du Hainaut.

En conclusion, nous distinguons précisément deux types de tiestars sous cet épiscopat :

- à partir de l'entrée en jouissance de l'évêque au début de 1310, un premier type avec une ponctuation triple et une moyenne de 2,112 g pour les 20 ex. les plus lourds, comparable au poids des baudekins de Valenciennes de la 1e émission (vers 1309) ;
- un second type avec une ponctuation double et une moyenne de 2,018 g pour les 7 ex. les plus lourds, comparable aux baudekins de Valenciennes de la 2e émission de fin 1311/1312 (2,046 g pour les 13 ex. les plus lourds) et comparable également aux eskiellois (2,055 g pour les 13 ex. les plus lourds), frappés après le 15 octobre 1312. Une partie de ce second type correspond à la maîtrise de Jehan de Vines et Frankine Pistoire nommés pour une année à partir du 2 juillet 1312. Leur travail fut certainement interrompu par la révolte de mars 1313 et le pillage du Château de Selles, où se situait l'atelier monétaire. Nous pensons que cela signifia l'arrêt de la frappe du tiestar. Ce sont ces deux types de tiestars qui sont représentés dans les trésors des environs de 1315 comme celui de Dun-sur-Auron, par exemple.

6. H. DUBRULLE, *Cambrai à la fin du moyen-âge (XIIIe-XVIe siècle)*, Lille, 1904, p. 54-57, d'après les Archives départementales, Fonds de la cathédrale de Cambrai.